

Le médicament quand il faut, comme il faut...

ANNICK CONTÉ, rédactrice en chef de Réussir Lait Elevage

FRANÇOIS D'ALTEROCHE, rédacteur en chef de Réussir Bovins Viande

La bonne utilisation du médicament vétérinaire devient un enjeu essentiel pour le secteur de l'élevage. Après les différentes crises sanitaires traversées ces dernières années, les exigences des consommateurs se sont accrues. Plus que jamais, conditionnalité des aides oblige, les éleveurs devront avoir recours à de bonnes pratiques d'élevage et garder la trace de tout ce qu'ils font au quotidien. En particulier dans le domaine de la santé animale, et du médicament. C'est pourquoi nous consacrons, dans ce numéro, 52 pages à un dossier spécial sur « La bonne utilisation du médicament ».

Le médicament n'est pas un produit comme un autre. Bien utiliser le médicament, peut se comprendre de deux façons. C'est d'abord respecter son mode d'emploi : la prescription, les délais d'attente, l'enregistrement des traitements... C'est aussi l'utiliser à bon escient : de façon raisonnée, quand cela est indispensable, et en privilégiant le préventif sur le curatif.

La première partie de ce dossier dresse un rapide état des lieux des médicaments et de la santé des troupeaux, avec un éclairage sur d'autres pays européens.

La seconde présente le nouveau dispositif de surveillance sanitaire français orienté vers la prévention, la formation et la traçabilité. En troisième partie, vous découvrirez de nombreuses initiatives qui vont dans le sens d'une bonne utilisation du médicament : des initiatives nationales ou locales, destinées aux éleveurs ou aux vétérinaires. Bien entendu, nous donnons aussi la parole dans ce dossier aux différents acteurs du secteur de la santé animale. Une bonne utilisation du médicament vétérinaire implique une responsabilité de tous. Bonne lecture !

La réalisation de ce dossier Réussir spécial médicaments vétérinaires a été possible grâce à la collaboration de l'AFSSA-Lyon (Agence française de sécurité sanitaire des aliments), l'ANMV (Agence nationale du médicament vétérinaire), le conseil supérieur de l'Ordre national des vétérinaires, l'ENV-Nantes (Ecole nationale vétérinaire de Nantes), la FEVEC (Fédération des éleveurs et vétérinaires en convention), la FNGDS (Fédération nationale des groupements de défense sanitaire) et les GDS de l'Orne et de la Creuse, l'Institut de l'élevage, le ministère de l'Agriculture, le SIMV (Syndicat national du médicament vétérinaire et réactifs), la SNGTV (Société nationale des groupements techniques vétérinaires) et les GTV des Ardennes, d'Ille-et-Vilaine, de la Manche et de Vendée, sans oublier les nombreux éleveurs et vétérinaires qui ont apporté leur témoignage. Merci à tous.

